

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'ARCHIPEL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

27, boulevard Constant Colmay
BP 4236
97 500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
☎ 05 08 41 10 80
dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.services-fiscaux975.fr/>

Affaire suivie par Mme Josée BRIAND

Réception du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
ou sur rendez-vous

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

IDENTITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

A SAINT-PIERRE LE / /

SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :	
Déposée le :	

IDENTIFICATION DES PERSONNES – Au-delà de cinq, veuillez remplir une annexe

N°	Personnes physiques : nom patronymique Personnes morales : dénomination	Prénoms (dans l'ordre de l'état-civil) Siège sociale	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			
4			
5			

IDENTIFICATION DES IMMEUBLES – Au-delà de cinq, veuillez remplir une annexe

N°	Commune (en majuscule) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1er janvier 1956 à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____ / ____ / ____

- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? x (si oui, cochez la case)

COÛT ET FACTURATION			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif pour des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles		x 12 €	€
Tarif pour des demandes portant sur des personnes et sur des immeubles :		12 €	€
* nombre de personnes au-delà de trois		x 5 €	+ €
* nombre d'immeubles au-delà de cinq		x 2 €	+ €
Frais d'expédition 2 € sauf si envoi par courriel			+ €
	Total général		€

MODE DE PAIEMENT

Virement

Carte bancaire (jusqu'à 2000 €)

Numéraire (jusqu'à 300 €)

Chèque à l'ordre du Trésor public (jusqu'à 300 €)

REJET

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ;
- demande non signée et/ou non datée ;
- défaut ou insuffisance de paiement ;
- autre :

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Veuillez trouver ci-joint, en annexe, la réponse à votre demande de renseignement.

Fait à Saint-Pierre, le

Le responsable du service de publicité foncière,